

17-02-2016

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 17 FÉVRIER 2016 À 20 H 22, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépiciér

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H 22.

072-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépiciér, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de la politique portant sur le harcèlement;
3. Acquisition d'équipements pour l'entretien ménager;
4. Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – Mandat, devis camion;
5. Réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean :
- Résultat d'ouverture des soumissions n° TP-IN05.01-2015 (services professionnels d'ingénierie);
6. Réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean – Nouvelle jonction :
- Mandat à un arpenteur-géomètre (GNL arpenteurs géomètres);
7. Réfection d'infrastructures aqueduc, égouts et voirie, chemin de Saint-Gabriel :
- Acceptation du cahier de charges n° SPI09.01-2016 (entrepreneur);
8. Sites contaminés - Affecter la totalité de la charge aux Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir;
9. Inscription au 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural (27 au 29 avril 2016 à Saint-André-Avellin 75 \$);
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

073-2016

Politique sur

le harcèlement

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire mettre en place une politique portant sur le harcèlement afin de :

- maintenir un climat de travail exempt de harcèlement propre à protéger l'intégrité physique et psychologique des employés de la Municipalité ainsi que la sauvegarde de leur dignité;
- fournir le support nécessaire aux personnes victimes de harcèlement en établissant des mécanismes d'aide et de recours en matière de harcèlement;
- favoriser des relations harmonieuses basées sur la confiance et le respect;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'adopter la Politique sur le harcèlement déposée par le directeur général / secrétaire-trésorier afin de permettre son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

074-2016

Entretien ménager
- Achat équipements

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'acheter les items suivants chez Produits Sany :

QUANTITÉ	PRODUIT	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES
2	Autorécurveuse T1, électrique, 15 pouces, cylindrique n° 9004191	3 520,00 \$
1	Polisseuse 20'' - 2000 RPM disque flexible inclus + 75' cordon (T2370) (9007349), n° BR-2000-DC	2 170,00 \$

➤ Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

075-2016

Camion 10 roues - Mandat
au Centre de gestion
de l'équipement roulant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acheter un camion 10 roues pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun d'avoir recours à des services de nature technique dans la préparation du devis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater le Centre de gestion de l'équipement roulant à fournir les services suivants :

- Révision des spécifications techniques rédigées, incluant correction et bonification des spécifications, s'il y a lieu;
- Analyse technique et administrative des soumissions reçues;

Pour ces services d'ingénieur, la tarification horaire est de 125 \$/heure, incluant les frais connexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

076-2016

Rang Sainte-Marie et
chemin de Saint-Jean
- Services d'ingénierie
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été invitées à soumissionner pour l'appel d'offres n° TP-IN05.01-2015 concernant la réfection d'une partie du rang Sainte-Marie et du chemin de Saint-Jean - Services professionnels d'ingénierie : réalisation de plans et devis détaillés et surveillance de travaux d'infrastructures de rues;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

SUITE DE LA RÉSOLUTION N° 076-2016

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 16 février 2016 à 14 h à la bibliothèque, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint / sec.-trésorier adjoint, en présence de M^{mes} Jessica Audet et Annie Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE suite à leur évaluation, ces soumissions se résument ainsi :

	FIRME D'INGÉNIERIE	POINTAGE
1	GéniCité inc.	49,62
2	EFEL experts-conseils inc.	33,18
3	Beaudoin Hurens inc.	26,14

CONSIDÉRANT QU' après analyse, la soumission de Beaudoin Hurens inc. est déclarée non conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la soumission conforme ayant le plus haut pointage, soit celle de la firme GéniCité inc., incluant des frais d'honoraires de 26 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

077-2016

Rang Sainte-Marie et
chemin de Saint-Jean
- Mandat à

GNL arpenteurs-géomètres

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus au cours de l'automne 2016 sur le rang Sainte-Marie et le chemin de Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU' il y aura aménagement d'une nouvelle jonction;

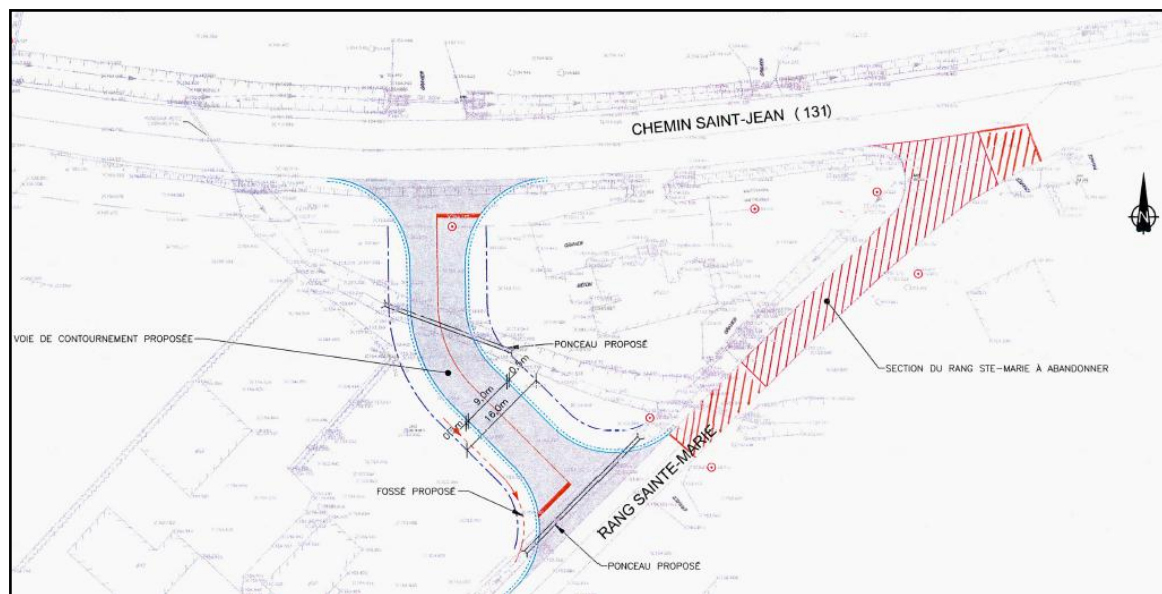
CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit fermer et rétrocéder une partie du rang Sainte-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater la firme GNL arpenteurs-géomètres inc. à préparer des plans et des descriptions techniques afin :

- d'acquérir une partie des lots P-365 et 365-17 permettant d'aménager cette jonction (partie ombragée du plan joint);
- de rétrocéder la partie du rang Sainte-Marie qui sera abandonné (partie hachurée du plan joint);

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 077-2016



le tout, selon les directives du directeur général / secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

078-2016

Chemin de Saint-Gabriel
- Entrepreneur
- Cahier de charges et
appel d'offres sur Se@o

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° SPI09.01-2016 sur la réfection d'infrastructures aqueduc, égouts et voirie du chemin de Saint-Gabriel (entrepreneur);
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SE@O, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

079-2016

Sites contaminés
- Affectation

CONSIDÉRANT QU' il existe des mesures d'allègement fiscal pour les sites d'enfouissement et les sites contaminés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois fasse le choix, au 31 décembre 2015, d'affecter la charge de 200 000 \$ aux « Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir » (DCTP) afin d'en étaler la taxation sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

080-2016

Rendez-vous québécois du
loisir rural - Participation

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser la directrice du Service loisir, culture et vie communautaire à assister au 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural, du 27 au 29 avril 2016 à Saint-André-Avelin, en Outaouais;
2. que soient défrayés par la Municipalité les frais suivants, sur présentation du compte de dépenses signé par la réclamante, accompagné des pièces justificatives;
 - a) inscription (75 \$);
 - b) hébergement;
 - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - d) frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

081-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que la présente séance soit levée à 21 h 18.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».